

Ecrit par le 23 juillet 2024

Les travaux de la RD34 entre Saint-Christol et les Alpes-de-Haute-Provence vont débiter



Depuis la fin de l'année 2019, la RD34, reliant Saint-Christol au département des Alpes-de-Haute-Provence, avait une partie de sa chaussée effondrée. Depuis, la route est restée fermée et la circulation déviée par la RD166 en Vaucluse et par la RD18 dans le département voisin.

Ecrit par le 23 juillet 2024



De forts intempéries ont causé cet effondrement. ©Département de Vaucluse

Ainsi, un nouveau passage de près de 500 mètres va être aménagé par le Conseil départemental de Vaucluse, des travaux sur le réseau fluvial vont être réalisés et la voie existante va être détruite. Des travaux dont le coût s'élève à 1,4 millions d'euros. Ils vont débuter le lundi 4 avril prochain et devraient durer 4 mois. Ils permettront aux automobilistes de pouvoir emprunter de nouveau la RD34 très prochainement.

V.A.

Premier coup de pioche pour le centre routier d'Apt

11 centres routiers maillent le département vaclusien. Celui d'Apt, qui dépend de l'agence routière de l'Isle-sur-la-Sorgue, compte 25 agents.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Après le [centre routier de Carpentras](#) opérationnel depuis avril 2021, c'est au tour du centre d'Apt d'accueillir un ballet de pelleteuses pour une durée prévisionnelle de 11 mois. Entièrement financé par le Conseil départemental de Vaucluse, le nouveau centre routier s'étale sur 6 213 m² de terrain. Les travaux débutés il y a quelques jours reposent sur une enveloppe de 3,6M€.

Implanté dans le Parc d'activités économiques (PAE) de Perréal (quartier des Argiles), il remplace l'actuel centre situé en zone urbaine (quartier Paou) dont l'accès est devenu difficile. De plus, la surface de la parcelle où il est implanté, et dont l'Etat est propriétaire, apparaît insuffisante pour réaliser un centre routier répondant aux usages et contraintes actuelles sur le plan réglementaire et environnemental.

18 communes, 362 km de routes

Toute l'année et 24h/24h, 25 agents interviennent sur le réseau routier départemental des 18 communes suivantes : Apt, Auribeau, Bonnieux, Buoux, Caseneuve, Castellet, Gargas, Gignac, Lagarde-d'Apt, Lioux, Roussillon, Rustrel, Saignon, Sivergues, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Saturnin-les-Apt, Viens et Villars. Leurs missions consistent à surveiller l'état des routes et à réaliser les réparations courantes et les interventions de première mise en sécurité.

Au total, les agents gèrent 362 km de routes départementales dont plus de 70% sont des routes de desserte locale. Le centre intervient sur des routes à forts enjeux, comme une partie de la RD 900 (route d'Apt), la moitié de la RD 943 (Combe de Lourmarin), la RD 2 ou encore la RD 4. Il assure également l'entretien de 38 km de la véloroute du Calavon (Coustellet / Alpes-de-Haute-Provence).

Le centre routier a la particularité d'intervenir dans un secteur très rural présentant des zones de moyenne montagne. Ce secteur connaît des épisodes réguliers de gel et de neige : le maintien de la viabilité hivernale sur les routes, et notamment les RD 230, RD 30 et RD 34 qui permettent l'accès au plateau de Sault, est une activité importante du centre routier d'Apt.

Ces Vauclusiens à la maîtrise œuvre

La construction, d'une surface de 1 789 m², présente une architecture fonctionnelle conçue en réponse aux différentes contraintes impactant le site et le programme. Elle se compose d'un bâtiment administratif à l'entrée du site, de garages et ateliers, d'un abri véhicules et une aire de lavage en limite Ouest et enfin d'un abri à sel.

Parmi les entreprises lauréates du concours de maîtrise d'œuvre : le bureau d'étude structure '[Ingénierie 84'](#) (Cavaillon), le bureau VRD : '[Ellipse](#)' (Cavaillon), ou '[Drakkar ingénierie](#)' (Cadenet). [AA Valence](#), est quant à elle l'architecte mandataire. En plus des 11 Centres d'entretien et d'exploitation routière (CEER), le Vaucluse compte 4 agences routières gérant au quotidien le domaine public, son entretien et sa surveillance.

L.M.

Perturbations en Vaucluse lors de la course cycliste Paris-Nice

Course cycliste Paris Nice - Etape 6
Vendredi 11 mars 2022



Département de Vaucluse - place Viala - Avignon Cedex 9
www.vaucluse.fr

Pour sa 80ème édition, la course cycliste internationale Paris-Nice se déroulera du 6 au 13 mars prochain. Le Vaucluse accueillera, le vendredi 11 mars, le départ de la 6ème étape, la plus longue de la course (213,6 km), qui reliera Courthézon à Aubagne. Des interruptions ponctuelles de la circulation sont à prévoir pour les automobilistes, entre 10h00 et 13h00.

Les coureurs s'élanceront depuis Courthézon à 10h40 (départ réel sur la RD 16 au Sud de Bédarrides) puis rejoindront Pernes-les-Fontaines, Apt et Lourmarin. En Vaucluse, les routes départementales

Ecrit par le 23 juillet 2024

empruntées par les coureurs ne seront pas fermées à la circulation : elles seront coupées ponctuellement sous le contrôle des forces de l'ordre pendant une quinzaine de minutes, le temps du passage de la course. Le stationnement sera interdit sur les sections de routes empruntées ainsi qu'au droit des intersections rencontrées sur celles-ci.

Pour les coureurs, les deux difficultés en Vaucluse seront les suivantes :

- le Col de Murs (627 mètres / catégorie 2) : passage des coureurs entre 11h30 et 11h40 ;
- le Col du Pointu, situé sur la commune de Bonnieux (499 mètres / sprint) : passage des coureurs entre 12h10 et 12h30.

Les coureurs quitteront le Vaucluse à Cadenet, en franchissant la Durance entre 12h30 et 12h50 par la RD 943, avant de rejoindre les Bouches-du-Rhône. L'arrivée à Aubagne est prévue entre 15h45 et 16h20.

Plus d'informations sur la course : www.paris-nice.fr



Ecrit par le 23 juillet 2024

Course cycliste Paris Nice - Etape 6
Vendredi 11 mars 2022



Département de Vaucluse - place Viala - Avignon Cedex 9
www.vaucluse.fr

L.M.

LEO : une 2e tranche pour 2023 ?

Après s'être adressée par courrier à Jean-Baptiste Djebbari, ministre délégué aux transports, c'est à l'assemblée nationale que la députée de Vaucluse Souad Zitouni a demandé des précisions sur les délais de réalisation de la LEO. Un dossier vital pour le bassin de vie d'Avignon dont on parle depuis près de 40 ans maintenant.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Dans un hémicycle très clairsemé, [Souad Zitouni](#), la députée de la première circonscription de Vaucluse, a questionné le gouvernement afin d'obtenir des précisions sur la réalisation du second tronçon de [la Liaison est-ouest \(LEO\)](#), au Sud d'Avignon.

Après avoir rappelé l'annonce de la reprise de ce contournement routier par le premier ministre Jean-Castex en janvier 2020 ainsi que l'importance de ce projet sur la santé des milliers d'habitants de la Rocade, « victimes de la pollution atmosphérique, sonore et visuelle générée par le passage sous leurs fenêtres de nombreux poids lourds et près de 35 000 véhicules », l'élue a demandé « davantage d'éléments sur le calendrier de mise en œuvre » des travaux.

En réponse, [Bérangère Abba](#), Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique, a annoncé qu'une nouvelle demande d'autorisation environnementale serait sollicitée cette année afin de débloquer la situation en vue de permettre un démarrage des travaux en 2023.

Souad Zitouni, députée La République en Marche de la première circonscription de Vaucluse, questionne Bérangère Abba, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique sur le calendrier des travaux de la LEO.

Un projet structurant qui constitue le chaînon manquant

« Ce projet structurant pour le territoire du Vaucluse permettra d'améliorer significativement la desserte de l'agglomération avignonnaise et de délester son centre-ville, offrant ainsi un meilleur cadre de vie aux milliers de riverains concernés, dont la majorité sont des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville à Avignon, a ainsi expliqué Bérangère Abba. Ce projet constitue également le chaînon manquant pour organiser le report modal vers les transports collectifs et les mobilités douces. »

Si une première tranche (le projet en compte 3 pour un tracé total de 13km) a été inaugurée en 2010 entre Avignon et Rognonas avec le franchissement de la Durance, les deux autres phases n'ont toujours pas vu le jour malgré un projet qui remonte à près de 40 ans maintenant.

Alors que le franchissement du Rhône pour relier Courtine aux Angles est actuellement au point mort en raison notamment [de la région Occitanie et du Conseil départemental du Gard qui jouent les abonnés absents en matière de financement](#), la deuxième tranche (entre le Nord des Bouches-du-Rhône et le rond-point des amandiers à Avignon avec un nouveau pont sur la Durance) bénéficie pour sa part d'une inscription de près de 143M€, dont 54M€ financés par l'Etat, au contrat de plan Etat-Région en vigueur de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de permettre sa réalisation.

La volonté de l'Etat n'est nullement remise en cause

L'autorisation environnementale de la deuxième tranche, dont l'obtention est nécessaire au démarrage des travaux, a été prise par arrêté préfectoral du 31 mai 2021. Toutefois, un recours en contentieux contre cet arrêté a été initié en octobre dernier devant le Tribunal Administratif de Marseille suite notamment [à l'avis défavorable](#), mais uniquement consultatif, de l'AE (Autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable) sur le tracé actuel de la deuxième tranche.

« Cette procédure contentieuse ne remet nullement en cause la volonté de l'Etat de poursuivre l'aménagement de la LEO, qui reste intacte, insiste la Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique. Ainsi, en concertation avec les cofinanceurs de l'opération, il a été décidé d'engager des études complémentaires visant à consolider son évaluation environnementale et garantir

Écrit par le 23 juillet 2024

ainsi sa sécurité juridique. Sur cette base, une nouvelle demande d'autorisation environnementale sera sollicitée en 2022 en vue de permettre un démarrage des travaux en 2023. Un comité de pilotage se tiendra, si besoin, à l'été 2022 afin d'informer les cofinanceurs de l'avancement des études complémentaires et des étapes procédurales à venir. »

L'intervention de Souad Zitouni et la réponse de Bérangère Abba, Secrétaire d'État auprès de la ministre de la Transition écologique à découvrir ci-dessous en vidéo.

Tour de La Provence : les perturbations en Vaucluse



La 7^{ème} édition du 'Tour de La Provence', organisée par nos confrères du même nom, se déroulera du 10 au 13 février. La seconde étape de 187 kms entre Arles et Manosque empruntera les routes du Vaucluse.

Ecrit par le 23 juillet 2024

En Vaucluse, les routes départementales empruntées par les coureurs seront coupées ponctuellement sous le contrôle des forces de l'ordre pendant une quinzaine de minutes, le temps du passage de la course. Le stationnement sera interdit sur les sections de routes empruntées ainsi qu'au droit des intersections rencontrées sur celles-ci. Des perturbations de la circulation sont attendues sur et aux abords de l'itinéraire, le temps du passage de la course, soit environ 15 minutes.

Les communes traversées

Le départ de cette course cycliste professionnelle internationale sera donné à Arles à 11h30. Les coureurs devraient arriver dans le Vaucluse entre 13h00 et 13h15, par la RD 32 et RD 973 à Mérindol. Ils traverseront plusieurs communes du Sud Luberon : Puget-sur-Durance, Lauris, Puyvert, Lourmarin, Vaugines, Cucuron, Sannes, La Motte d'Aigues, Saint-Martin-de-la-Brasque, Peypin-d'Aigues, Vitrolles-en-Luberon et La Bastide-des-Jourdans.

Les coureurs feront ensuite une boucle en passant par les Alpes-de-Haute-Provence en direction de Pierrevert, Manosque (1er passage), Saint-Michel-l'Observatoire et Céreste. Ils reviendront ensuite vers Vitrolles-en-Luberon et La Bastide-des-Jourdans avant de rejoindre l'arrivée finale à Manosque, entre 16h00 et 16h30.

Le [prologue](#) aura lieu le 10 février à Berre l'Etang (départ 15h15 départ toutes les 30 secondes). L'étape 1 se déroulera le 11 février entre Istres et Les Saintes-Maries-de-la-Mer (départ 12h00 - arrivée à partir de 15h30), l'étape 3, le 13 février entre Manosque et la Montagne de Lure (départ 11h30 - arrivée à partir de 15h50).

Plus d'informations : [cliquez ici](#).

Ecrit par le 23 juillet 2024

Tour de la Provence - Etape 2 Samedi 12 février 2022



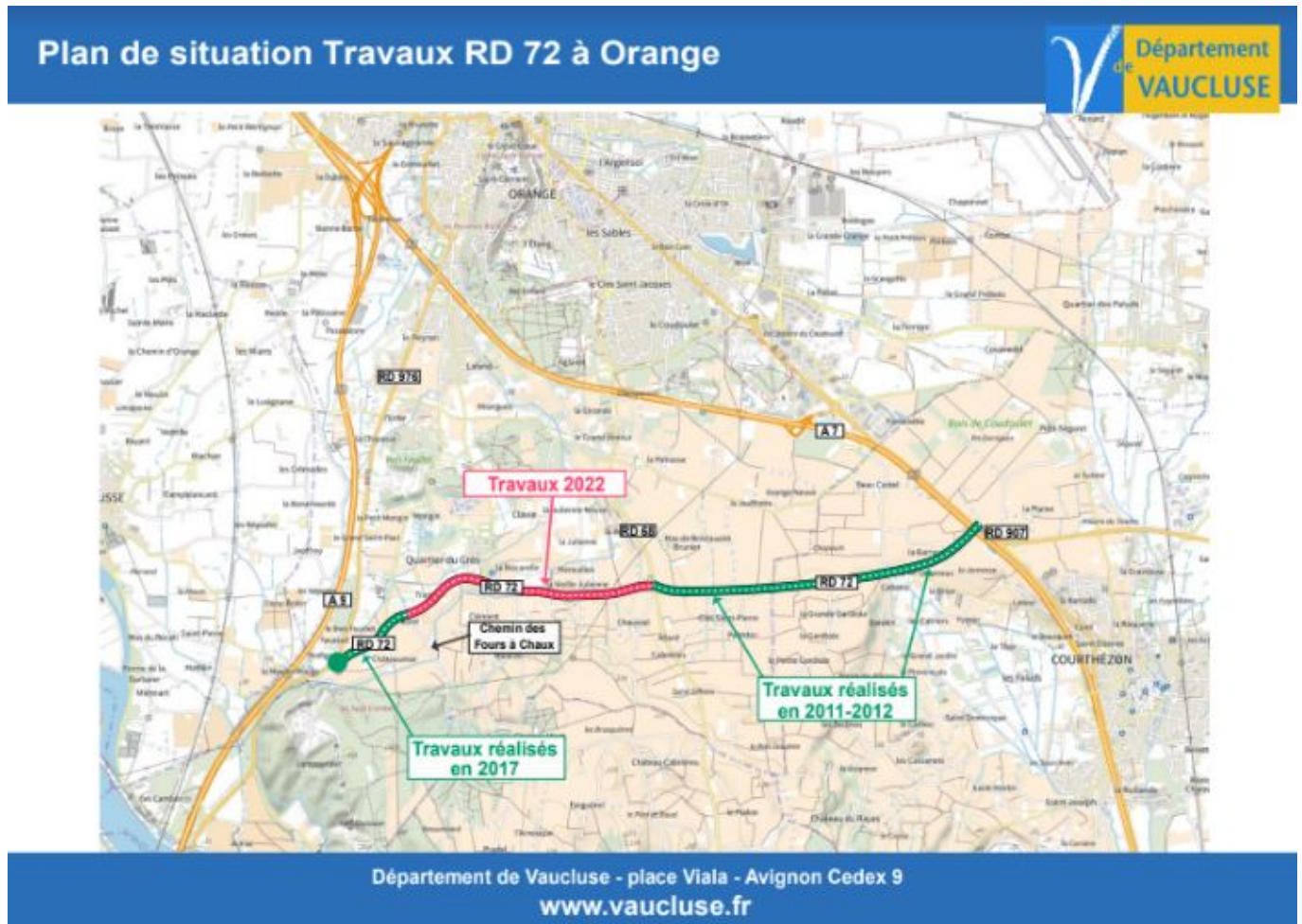
Département de Vaucluse - place Viala - Avignon Cedex 9
www.vaucluse.fr

Carte des communes traversées en sud Vaucluse. Crédit : Conseil départemental de Vaucluse

L.M.

Seize mois de travaux sur la RD 72 à Orange

Ecrit par le 23 juillet 2024



Les travaux d'aménagement d'une partie de la RD 72, voie stratégique du département reliant Orange, s'étaleront sur seize mois et une circulation alternée sera effective à partir de fin janvier.

La section de RD 72, comprise entre le chemin du Four à Chaux et la RD 68 à Orange, va faire l'objet de travaux d'aménagement à compter de la fin janvier prochain. Il s'agit de la dernière section à réaliser. Cet aménagement consiste à élargir l'actuelle route avec la création d'accotements nécessitant le déplacement de nombreux réseaux (électrique, télécom, irrigation). A l'occasion de ces travaux, la Communauté [Pays Réuni d'Orange](#) réalisera des modifications sur son réseau d'adduction d'eau potable au niveau du quartier des Grès.

Une opération à 4M€

Un cheminement en mode doux, séparé de la chaussée, va être créé côté Nord sur le secteur le plus urbanisé (secteur du giratoire des Fours à Chaux au secteur des Grès) permettant aux usagers cyclistes et piétons de circuler en sécurité. La structure de l'actuelle chaussée va également être reprise pour

Ecrit par le 23 juillet 2024

limiter les risques d'affaissement. Cette opération, d'un montant prévisionnel de 4M€, est financée en totalité par le [département de Vaucluse](#). Pour les besoins du chantier et durant toute la durée des travaux, la circulation entre le chemin du Four à Chaux et la RD 68 sera gérée par alternat avec feux tricolores. La circulation risque d'être plus difficile.

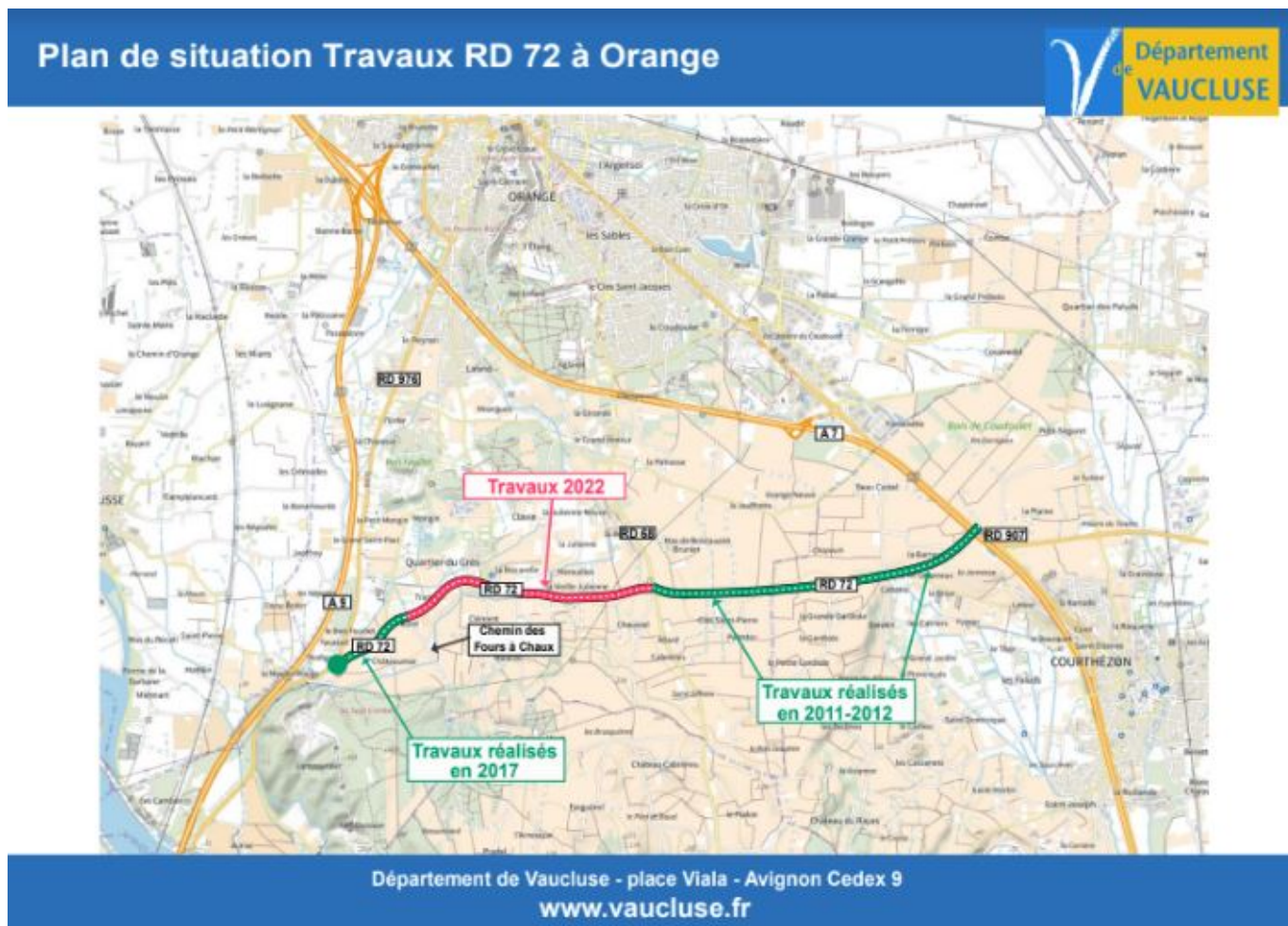
5 200 véhicules/par jour

Située dans la partie Ouest du département, la RD 72 permet de relier Courthézon à Roquemaure, le Vaucluse au Gard. Il s'agit d'une route classée dans les itinéraires d'intérêt régional. La RD 72 supporte un trafic important de l'ordre de 5 200 véhicules/par jour dans les deux sens, dont 6,2% de poids lourds (chiffres 2019).

Les caractéristiques géométriques de cette voie n'étant plus adaptées au type de circulation qui lui est imposé, un projet d'aménagement a été déclaré d'utilité publique en 2008 afin de sécuriser cet axe et fluidifier le trafic. Une première section de la RD 72, comprise entre la RD 68 et la RD 907, avait fait l'objet de travaux de recalibrage en 2010/2014.

Suite à des acquisitions foncières réalisées à partir de 2014, d'autres travaux ont été réalisés en 2017 : un carrefour giratoire a été aménagé au croisement des RD 72 et RD 976 et un recalibrage de la RD 72 a été entrepris jusqu'au carrefour giratoire entre la RD 72 et le chemin du Four à Chaux.

Ecrit par le 23 juillet 2024



Plan de situation, département de Vaucluse

L.M.

Vaucluse : 11 collèges profiteront du 'Campus sécurité routière'

Ecrit par le 23 juillet 2024



Le Conseil départemental de Vaucluse investit chaque année 34 000€ pour son opération 'Campus sécurité routière' dans les collèges. Des journées de prévention et d'éducation qui existent depuis 1996.

Objectif ? Sensibiliser aux règles de bonne conduite. En 24 ans, ce sont plus de 119 000 jeunes qui en ont bénéficié pour mieux assurer leur sécurité et celle des autres (piétons, cyclistes, motocyclistes ou futurs conducteurs). Le collège Rosa Parks de Cavaillon était le premier à en bénéficier ce mardi 23 novembre à 8h30.

Ateliers thématiques

Pour l'année 2021-2022, les classes des onze collèges retenus bénéficieront d'une journée entière de formation-sensibilisation. Cette action animée par des professionnels de la sécurité routière, aborde les notions de risques, de prévention et de vie en société au travers d'ateliers pratiques ou thématiques. Les collèges visités ont été choisis par une commission d'examen des candidatures grâce à un jury (partenaires institutionnels et associatifs, services du Conseil départemental).

En début de matinée, les collégiens assistent à des démonstrations sur les distances de sécurité ou de

Ecrit par le 23 juillet 2024

freinage. Dans un second temps, ils assistent à une simulation d'accident entre un véhicule et un motocycliste effectuée par un pilote professionnel du risque automobile (Drag'auto). Les élèves participent ensuite à des ateliers thématiques de 50 minutes choisis par leur établissement scolaire. Le Département offrira un bracelet réfléchissant à chaque collégien ayant participé au Campus afin d'améliorer sa visibilité lors de ses déplacements.

Police municipale et trottinette électrique

En 2021, de nouveaux partenaires ont été intégrés. Il s'agit des polices municipales qui animent ponctuellement un atelier pour enrichir les thématiques proposées : partage de la route entre les différents modes de déplacements, responsabilisation des jeunes concitoyens et civisme autour des collèges. Un nouvel atelier a également vu le jour : l'usage de la trottinette électrique. Les dangers liés à son utilisation sont bien présents et peuvent occasionner des dommages corporels importants en cas d'accident. Cet atelier aura pour but de faire le point sur les aspects règlementaires, sécuritaires et comportementaux que requiert son utilisation sur la voie publique.

Depuis cette année, l'association 'Prévention routière' utilise un nouveau simulateur 'Test au choc', financé à hauteur de 70% par le Conseil départemental de Vaucluse. D'une capacité de quatre personnes, il peut simuler des chocs contre un obstacle, à une vitesse de 4 ou 8 km/h. Sa conception différente permet de se rapprocher encore bien plus d'un choc réel.

Les 11 établissements concernés

11 collèges sont ainsi programmés pour cette année scolaire :

- mardi 23 novembre 2021 : collège Rosa Parks à Cavaillon ;
- jeudi 25 novembre 2021 : collège Paul Eluard à Bollène ;
- mardi 7 décembre 2021 : collège Barbara Hendricks à Orange ;
- mardi 25 janvier 2022 : collège Marion Mauron à Pertuis ;
- mardi 1 février 2022 : collège Anselme Mathieu à Avignon ;
- jeudi 3 février 2022 : collège Alphonse Daudet à Carpentras ;
- mardi 22 février 2022 : collège Lou Vignarès à Vedène ;
- jeudi 24 février 2022 : collège Jules Verne, Le Pontet ;
- mardi 15 mars 2022 : collège Clovis Hugues à Cavaillon ;
- jeudi 17 mars 2022 : collège Jean Bouin à L'Isle-sur-Sorgue ;
- mardi 26 avril 2022 : collège Marie Rivier à Sorgues.

L.M.

Écrit par le 23 juillet 2024

La route vers le sommet du Ventoux ferme à partir du 18 novembre



La RD 974, après la station du Mont Serein pour le versant Nord et après le Chalet Reynard pour le versant Sud, sera fermée à partir du jeudi 18 novembre au matin pour des raisons de sécurité liées aux conditions météorologiques exceptionnelles du Mont Ventoux.

Comme chaque année, les agents départementaux abaisseront les barrières pour interdire toute ascension vers le sommet du Géant de Provence et ainsi préserver la sécurité des personnes. La RD 974 sera rouverte, sous réserve des conditions météorologiques, le 8 avril 2022 pour le versant Sud (Chalet Reynard) et le 13 mai 2022 pour le versant Nord (Mont Serein). Les stations du Mont Serein et du Chalet

Ecrit par le 23 juillet 2024

Reynard restent accessibles aux véhicules.

Accès au Chalet Reynard et au Mont Serein en période de neige

Du 18 novembre 2021 au 13 mai 2022, et uniquement en cas de chutes de neige, les véhicules devront être obligatoirement équipés de chaînes antidérapantes ou de pneus spéciaux pour circuler sur les routes suivantes :

- RD 974 côté Sud entre le lieu-dit « Saint-Estève » à Bedoin et la barrière du lieu-dit « La Grave »;
- RD 974 côté Nord entre le lieu-dit « Le Groseau » à Malaucène et la barrière du Mont Serein ;
- RD 164, route de Sault au Chalet Reynard, entre le lieu-dit « La Reynarde » à Aurel et le carrefour ;
- RD 164 / RD 974 à Bedoin;
- RD 164a desservant en impasse la station du Mont Serein.

Changement de réglementation pour les équipements

Depuis le 1er novembre 2021, l'Etat a modifié la [réglementation de circulation sur les routes de montagne](#) en période hivernale. En zone de montagne, les propriétaires de véhicules auront pour obligation de disposer pour leurs véhicules de chaînes antidérapantes, de chaussettes à neige ou de pneus hiver. Pour le Vaucluse, 9 communes sont concernées : Aurel, Beaumont-du-Ventoux, Bedoin, Lagarde-d'Apt, Malaucène, Monieux, Saint-Christol, Saint-Trinit et Sault.

Pour Malaucène et Bédoin, compte tenu de la situation géographique de ces deux communes, seule la RD 974, axe principal d'accès au Mont Ventoux, est assujettie à ce dispositif réglementaire uniquement sur les sections suivantes :

- la RD 974 côté sud entre le lieu-dit « Saint-Estève » à Bedoin et la barrière de « La Grave » ;
- la RD 974 côté nord entre le lieu-dit « Le Groseau » à Malaucène et la barrière du Mont Serein.

L'ensemble des autres routes départementales de ces deux communes sont exclues de l'obligation d'équipement.

L.M.

Ecrit par le 23 juillet 2024

Equipements spéciaux : 9 communes vauclusiennes finalement concernées

Si [à l'origine 28 communes vauclusiennes étaient classées parmi les communes du massif alpin](#), seules 9 communes du département seront finalement concernées par la nouvelle réglementation mise en place dans le cadre de la sécurité routière en période hivernale. Il s'agit des communes d'Aurel, Beaumont-du-Ventoux, Bédoin, Lagarde d'Apt, Malaucène, Monieux, Saint-Christol, Saint-Trinit et Sault (voir carte ci-dessus). Cependant pour les communes de Bédoin et Malaucène, « compte-tenu de leur situation géographique, seul l'axe principal d'accès au Mont-Ventoux, la RD-974, entrera dans le dispositif réglementaire », explique la préfecture de Vaucluse. Pour Bédoin cela concerne les secteurs du lieu-dit Saint-Estève à la partie sommitale du Mont-Ventoux alors que pour Malaucène cette zone s'étend du lieu-dit Le Groseau jusqu'au sommet du Mont-Ventoux. Concrètement cela veut dire que désormais, en période hivernale (du 1er novembre au 31 mars), les véhicules circulant sur ces communes devront disposer d'équipements spéciaux obligatoires.

Quelles obligations ?

Pour rappel, les nouvelles obligations d'équipements concernent les véhicules légers et utilitaires, les camping-cars, les poids-lourds et les autocars.

Elles ne s'appliqueront pas aux véhicules équipés de pneus à clous.

Avec cette nouvelle disposition, les véhicules légers, les utilitaires et les camping-cars devront :

- soit détenir dans leur coffre des dispositifs antidérapants amovibles (chaînes à neige métalliques ou textiles) permettant d'équiper au moins deux roues motrices,
- soit être équipés de quatre pneus hiver.

Les autocars, autobus et poids lourds sans remorque ni semi-remorque seront également soumis aux mêmes obligations que les véhicules précités. Les poids lourds avec remorque ou semi-remorque devront détenir des chaînes à neige permettant d'équiper au moins deux roues motrices, même s'ils sont équipés de pneus hiver.

Pas d'amende pour l'instant

« Des opérations d'information et de pédagogie accompagneront la mise en place de ce dispositif dans les prochaines semaines, annonce la préfecture de Vaucluse qui précise par ailleurs que « Les éventuels manquements à l'obligation de détenir des chaînes à neige dans son coffre ou d'équiper son véhicule de pneus hiver dans les départements concernés ne seront pas sanctionnés cet hiver. »

[Retrouvez ici l'arrêté préfectoral définissant la liste des communes vauclusiennes relevant de l'application du décret relatif à l'obligation d'équipement de certains véhicules en période hivernale](#)

Ecrit par le 23 juillet 2024

L.G.